

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2024_044 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEMANDE DE SUBVENTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉTUDE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président ;

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente en matière de développement économique et que le développement du territoire et notamment des zones d'activités constituent une priorité ;

Considérant qu'une étude de réflexion stratégique dans ce domaine est souhaitée pour apporter une analyse extérieure et permettre l'élaboration d'un plan d'actions pertinent ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite pouvoir réaliser cette étude importante,

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la Banque des Territoires, notamment dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » mais également au titre du développement économique de l'ensemble du territoire, pour la réalisation d'une étude de stratégie de développement économique.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 12 juillet 2024,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais